



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Paris-Rouen

Question orale n° 639

Texte de la question

M. Franck Gilard interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les transports SNCF de la ligne Paris-Vernon-Rouen. De fait, trois autorités organisatrices de transports gèrent cette ligne à l'exemple du STIF ou de la région Haute-Normandie pour les TER ou bien encore l'État pour les trains Intercités. Aujourd'hui, si les associations connaissent bien les contrats entre la SNCF et les régions, il est plus difficile d'avoir des interlocuteurs pour la gestion des contrats entre l'État et Intercités concernant les trains d'équilibre du territoire. De fait, de nombreux dysfonctionnements sont relevés à l'exemple de la sous-capacité proposée en heures de pointe ou bien encore des cohérences de dessertes ferroviaires. De nombreux courriers sont adressés relevant toutes les difficultés rencontrées sans pour autant avoir de réponse de l'AOT qu'est l'État en la matière. Il lui demande donc dans quelle mesure l'État pourrait nommer des interlocuteurs spécifiques en région qui puissent exprimer clairement le pouvoir décisionnaire de l'État et faire appel à toutes les parties prenantes pour définir une desserte ferroviaire prenant en considération toutes les catégories d'usagers. De telles mesures permettraient à la politique de décentralisation des transports menée depuis des années d'être plus adaptée aux besoins des usagers.

Texte de la réponse

GESTION PAR LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS, ET NOTAMMENT L'ÉTAT, DE LA LIGNE FERROVIAIRE PARIS - VERNON - ROUEN.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel, pour exposer la question n° 639 de M. Franck Gilard, relative à la gestion par les autorités organisatrices des transports, et notamment l'État, de la ligne ferroviaire Paris - Vernon - Rouen.

M. Philippe Vitel. Je supplée M. Franck Gilard, qui assiste aux obsèques de l'un de ses proches.

Monsieur le ministre, trois autorités organisatrices de transports gèrent la ligne ferroviaire Paris - Vernon - Rouen : le STIF, la région Haute-Normandie, pour les TER, et l'État, pour les trains Intercités.

Si les associations connaissent bien les contrats entre la SNCF et les régions, il leur est plus difficile de trouver des interlocuteurs lorsqu'il s'agit de la gestion des contrats entre l'État et Intercités, concernant les trains d'équilibre du territoire.

De fait, de nombreux dysfonctionnements sont relevés, comme la sous-capacité en heure de pointe ou des dessertes ferroviaires incohérentes. De nombreux courriers pointant l'ensemble des difficultés rencontrées sont restés sans réponse de la part de l'autorité organisatrice de transports qu'est l'État.

M. Franck Gilard vous demande donc dans quelle mesure l'État pourrait nommer des interlocuteurs spécifiques

en région, qui puissent exprimer clairement le pouvoir décisionnaire de l'État et faire appel à toutes les parties pour définir une desserte ferroviaire qui prenne en considération toutes les catégories d'usagers. De telles mesures permettraient à la politique de décentralisation des transports menée depuis des années d'être mieux adaptée aux besoins des usagers.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des sports.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports. Monsieur le président, messieurs les députés, monsieur le député Philippe Vitel, M. Frédéric Cuvillier, secrétaire d'État aux transports, à la mer et à la pêche, qui assiste aujourd'hui à la célébration du vingtième anniversaire du tunnel sous la Manche, vous demande de bien vouloir excuser son absence.

Vous attirez son attention sur les difficultés rencontrées par les voyageurs pour dialoguer avec l'État sur les conditions d'exploitation de la ligne Paris - Rouen - Le Havre. Je peux vous assurer que la voix des usagers et de leurs représentants compte pour l'État.

La convention d'exploitation avec la SNCF a renforcé la prise en compte des demandes faites par les voyageurs. Au niveau national, le comité chargé de suivre la bonne exécution de la convention avec tous les acteurs concernés se réunit au moins une fois par an. Les associations nationales d'usagers peuvent y exprimer leurs attentes et proposer des améliorations. Des contacts réguliers ont également lieu entre les services du secrétaire d'État aux transports et les associations.

Les revendications des usagers sont aussi prises en compte au niveau local. Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement – les DREAL – sont les interlocuteurs quotidiens pour les questions touchant aux trains d'équilibre du territoire.

Sur la ligne Paris - Rouen - Le Havre, utilisée par de nombreux abonnés pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail et donc très chargée, il semble que les difficultés tiennent davantage au fait que plusieurs autorités organisatrices se partagent les responsabilités. La région Haute-Normandie conventionne les TER qui desservent Vernon ; le STIF conventionne les trains Transilien qui vont jusqu'à Mantes-la-Jolie, avec possibilité de correspondance jusqu'à Vernon ; l'État est l'autorité organisatrice des trains Intercités, avec une offre de transport entre Paris, Rouen et Le Havre.

Il faut parvenir à une meilleure articulation des responsabilités. Pour avancer de façon pragmatique, le ministère chargé des transports et l'association des régions de France ont lancé un groupe de travail avec plusieurs régions intéressées afin de concevoir une offre globale plus efficace qui réponde mieux aux besoins. La région Haute-Normandie pourra se joindre à l'exercice, afin de trouver une solution pertinente pour un axe proche, aujourd'hui, de la saturation.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel.

M. Philippe Vitel. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Je connais très bien les problèmes ferroviaires que rencontre ma région, mais assez mal les liaisons entre Paris et la Normandie. Je ferai part à Franck Gilard de votre réponse qui, je l'espère, le satisfera. Dans le cas contraire, je pense qu'il s'adressera de nouveau au ministre des transports.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 639

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2880

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2014](#), page 2841

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er avril 2014](#)